

Affaire n° 24-20250925

Attribution du marché de petits travaux d'entretien et de maintenance de voirie, de réseaux secs et humides sur le territoire de la commune du Tampon

(DGA Services à la Population et Cadre de Vie – Ingrid Calteau / Direction Technique Territorialisée – Bernard Nativel / Service de la commande publique – Nicolas Hoarau)

**Soumise au Conseil municipal
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Un appel d'offres ouvert relatif aux petits travaux d'entretien et de maintenance de voirie, de réseaux secs et humides sur le territoire de la commune du Tampon a été lancé le 1er juillet 2025.

Les prestations prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires.

Eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et un avis complémentaire publié sur L'INFO.re.

A la date limite de remise des offres, le 18 août 2025, 6 plis ont été reçus :

1. SARL TPTH
2. REUNIONNAISE DE TRAVAUX
3. SBTPC SOGEA REUNION
4. SBTPL
5. SARL LAMOLY
6. STR OI

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 septembre 2025 a procédé, au vu du rapport d'analyse, à l'attribution suivante :

Désignation	Titulaire	Montant maximum annuel en €HT
petits travaux d'entretien et de maintenance de voirie, de réseaux secs et humides sur le territoire de la commune du Tampon	SBTPC SOGEA REUNION 28 Rue Jules Verne, Le Port 97420, La Réunion Tél : 02 62 42 45 00	1 600 000 € HT

Les prestations sont financées sur fonds propres communaux.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la passation de l'accord-cadre avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Maire à signer ledit accord-cadre, tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,